

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00593 Numéro SIREN : 494 283 146 Nom ou dénomination : VAN-K

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2019 sous le numéro de dépôt 7764

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/7764

Déposant :

Nom/dénomination : VAN-K

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 494 283 146

N° gestion : 2017 B 00593



VAN-K

SAS au capital de 333.000 euros
Siège social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
494 283 146 RCS CAEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE

DU 27 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

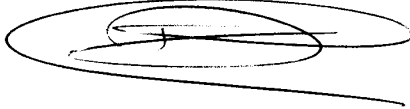
DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, soit – **76.747,95 euros**, au poste « Report à Nouveau », dont le solde débiteur est ainsi porté à – 516.466,64 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

POUR COPIE CONFORME



S.A.S. VAN-K
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 333 000 euros
Siège Social : Z.I. Route de Paris
14120 MONDEVILLE
494 283 146 RCS CAEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE clos le 31 décembre 2018

Catelys est une marque de la société de SCEC • Cabinet J. Catel

115-117, rue Nationale • 59000 Lille • Tél. 03 20 14 55 20 • Fax : 03 20 14 55 29 • E-mail : contact@catelys.fr • www.catelys.fr

S.A.S. au capital de 114.000 Euros inscrite au tableau de l'ordre de la région de Lille
Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Douai • R.C.S Lille B 458 500 857 • NAF 6920Z

S.A.S. VAN-K

Société par Actions Simplifiée

au Capital de 333 000 euros

Siège Social : Z.I. Route de Paris

14120 MONDEVILLE

494 283 146 RCS CAEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé de la société **VAN-K**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS VAN-K relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la Société SAS VAN-K contient 32 pages

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan de votre société évalué selon les modalités présentées au paragraphe 3 « REGLES ET METHODES COMPTABLES » - « Immobilisations incorporelles » pages 9 et 10 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la Société SAS VAN-K contient 32 pages

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LILLE, le 26 juin 2019
Pour **CATELYS**
la S.C.E.C. - Cabinet J. CATEL
Membre de la Compagnie Régionale de Douai



Olivier ROUCOU
Commissaire aux Comptes et Mandataire social

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la Société SAS VAN-K contient 32 pages

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la Société SAS VAN-K contient 32 pages

COMPTES ANNUELS

SAS VAN-K
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018



Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.

SOMMAIRE

I.	COMPTES ANNUELS	4
1.	BILAN AU 31/12/2018.....	4
1.1.	BILAN ACTIF	4
1.2.	BILAN PASSIF	5
2.	COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018	6
II.	ANNEXE COMPTABLE.....	8
1.	DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES	8
2.	EVENEMENTS CARACTERISTIQUES	9
2.1.	Evénements significatifs de l'exercice.....	9
2.2.	Evénements importants postérieurs à la clôture.....	9
3.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	9
4.	BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	14
4.1.	ACTIF	14
4.1.1.	Immobilisations incorporelles	14
4.1.2.	Immobilisations corporelles et financières.....	15
4.1.3.	Amortissements des immobilisations incorporelles.....	15
4.1.4.	Amortissements des immobilisations corporelles.....	16
4.1.5.	Malis Techniques.....	16
4.1.6.	Stocks d'immobilisations.....	16
4.1.7.	Etat des échéances et des créances.....	17
4.1.8.	Produits à recevoir.....	17
4.2.	PASSIF	19
4.2.1.	Capital Social.....	19
4.2.2.	Variation des capitaux propres	19
4.2.3.	Détail des provisions par nature	20
4.2.4.	Etat des échéances des dettes	21
4.2.5.	Charges à payer	21
4.2.6.	Charges et produits constatés d'avance	22
4.3.	RESULTAT	23
4.3.1.	Produits et charges exceptionnels.....	23
4.3.2.	Participation des salariés.....	24
5.	AUTRES INFORMATIONS.....	24

2



Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.
Carrefour

5.1.	IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL	24
5.2.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	25
5.2.1.	Les engagements liés à la responsabilité d'associé	25
5.2.2.	Les engagements donnés et les engagements reçus	26
5.3.	IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE	27
5.4.	INTEGRATION FISCALE	27
5.5.	TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS.....	27




Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.

Carrefour

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2018

1.1. BILAN ACTIF

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	450 000		450 000	450 000
Autres immobilisations incorporelles	3 055	3 055		548
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	436 150	349 889	86 261	120 287
Installations techniques, mat. et outillage	215 658	151 692	63 966	49 016
Autres immobilisations corporelles	1 249	1 249		
Immobilisations en cours				53 704
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 106 112	505 885	600 227	673 554
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	30 112		30 112	25 322
Autres créances	182 360		182 360	254 895
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	70		70	200
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	212 542		212 542	280 416
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 318 654	505 885	812 769	953 970

4



Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.
Carrefour

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2018	Exercice au 31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 333 000)	333 000	333 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	24 405	24 405
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	12 848	12 848
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	15 918	15 918
Report à nouveau	-439 719	-128 319
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-76 748	-311 399
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	356	
CAPITAUX PROPRES	129 035	53 547
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	32 728	32 728
Provisions pour charges	82 112	82 112
PROVISIONS	114 840	114 840
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	37 000	37 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 553	12 754
Dettes fiscales et sociales	1 965	5 103
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		64 445
Autres dettes	779 350	773 376
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	827 868	892 678
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	812 769	953 970

5



Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.
Carrefour

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2018	Exercice au 31/12/2017
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	152 655		152 655	3 019 306
Ventes de marchandises				2 550 902
Production vendue de biens				366 340
Production vendue de services	152 655		152 655	102 063
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			160 848	3 052 157
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			8 194	32 852
Autres produits				
CHARGES D'EXPLOITATION			236 105	3 269 103
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-1 223	1 955 506
Variation de stock (marchandises)				530 538
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			163 494	368 858
Impôts, taxes et versements assimilés			-371	24 198
Salaires et traitements				202 349
Charges sociales			877	53 397
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			73 327	83 940
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				32 728
Autres charges			1	17 589
RESULTAT D'EXPLOITATION			75 257	216 945
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				92
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				92
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 154	20 415
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 154	20 415
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			1 154	20 323
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			76 411	237 269

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	356	82 112
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	356	82 112
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-356	-82 112
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-19	-7 981
TOTAL DES PRODUITS	160 848	3 052 249
TOTAL DES CHARGES	237 596	3 363 649
BENEFICE OU PERTE	-76 748	-311 399



Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.
Carrefour

ANNEXE COMPTABLE

Le modèle d'annexe retenu correspond au modèle simplifié, applicable aux petites sociétés. Pour être qualifiée de « petites sociétés », l'entreprise ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 4 millions d'euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 8 millions d'euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 50.

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

8

 Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.
Carrefour

2. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

2.1. Evénements significatifs de l'exercice

2.2. Evénements significatifs postérieurs à la clôture

NEANT

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03, n° 2015-06 et n° 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 sont amortis sur une durée économique de 3 à 4 ans. Fiscalement, ils sont amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.



Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est déterminée par une valorisation d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche Best in Class fondée sur l'activité, la rentabilité et d'un seuil plancher équivalent à 1 mois de Chiffre d'affaires BIC.

Une provision est constituée si la valeur de marché ainsi déterminée est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs composant ce fonds de commerce.

Les dotations aux provisions pour dépréciations comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : euros.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs composant les fonds.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 40 ans.
- Agencements et aménagements de construction : 8 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 4 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur des fonds est déterminée selon une valeur de marché résultant d'une approche Best in Class fondée sur l'activité, la rentabilité et d'un seuil plancher équivalent à 1 mois de Chiffre d'affaires BIC.

Une provision est constituée si la valeur de marché ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable du groupe d'actifs composant ce fonds de commerce par imputation en

10

 Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.
Carrefour

priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs corporels composant ce fonds.

Les dotations aux provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : euros.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Ces actifs sont dépréciés au regard de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Malis Techniques**

Les malis techniques ont été reclassés selon la nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **Stocks de marchandises**

Les stocks des activités « grossistes » sont valorisés selon la méthode du Prix de Revient Moyen Pondéré.

Les stocks des activités de « détail » sont valorisés selon la méthode du Prix de Revient Moyen Pondéré s'ils proviennent de la Supply Chain et au dernier prix de Revient facturé pour les autres stocks.

La valeur d'inventaire représente le prix d'achat net de ristournes contractuelles ou exceptionnelles et les frais accessoires.

Les emballages récupérables sont compris dans les stocks.

Une provision pour démarque inconnue est constituée pour la période transitoire entre la date d'inventaire et la date de clôture pour les stocks des activités de « détails ».

Pour les stocks des activités « grossistes », la démarque inconnue est comptabilisée en temps réel du fait de l'inventaire permanent.

Une provision est constituée lorsque le prix de vente probable devient inférieur à la valeur d'inventaire.

NEANT

La provision pour dépréciation des stocks comptabilisée à la clôture de l'exercice est de : euros.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

- **Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail**

12



Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.

Carrefour

Une indemnité de fin de carrière est versée aux salariés partant à la retraite.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel au 31/12/2018 s'élèvent à euros et peuvent être couverts par des contrats d'assurance souscrits auprès d'organismes extérieurs. Lorsque ces contrats sont inférieurs au montant total de l'engagement, une provision correspondant à cet écart est comptabilisée au passif du bilan soit euros.

Le montant de l'engagement se décompose en :

- euros au titre des engagements à la retraite ;
- euros au titre de la médecine du travail.

NEANT

L'engagement est calculé annuellement par un actuair, selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : **1.60 %**
- Taux d'évolution des salaires : **2.05 %**
- Taux de charges sociales : **45 %**

L'hypothèse de calcul retenue est basée sur :

- Un départ à l'initiative du salarié ;
- L'âge de départ à la retraite :
 - o Pour les cadres, à l'âge minimum légal de départ en retraite ;
 - o Pour les agents de maîtrise et employés : 61.5 ans pour ceux nés avant 1961 et 62 ans pour les autres.

• **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi**

Dans la continuité des exercices précédents et pour renforcer sa compétitivité, Carrefour a poursuivi sur l'exercice ses efforts en terme :

- d'investissements ;
- de recrutements, de formations de ses collaborateurs dans ses points de vente et fonctions de supports.

Le montant du crédit d'impôt Compétitivité Emploi pour l'exercice 2018 s'élève à euros. Il est présenté au crédit de la ligne « impôt sur les bénéfices » dans le compte de résultat de la société.

13


Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.

Carrefour

• Informations en matière de crédit-bail immobilier

Les redevances restant à payer ainsi que le prix d'achat résiduel sont :

- Indexés sur la base du dernier indice appliqué par l'établissement prêteur ;
- Actualisés sur la base des taux d'actualisation dépendant de l'année de commencement de contrat.

Lorsque plusieurs dates de levée d'option sont prévues au contrat, le montant des redevances et du prix d'achat restant à payer sont déterminés en fonction de la première date d'option.

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2017	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2018
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Frais établissement						
Fonds acquis ou reçus	450 000					450 000
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles	3 055					3 055
TOTAL	453 055					453 055

4.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2017	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2018
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui	422 478					422 478
Instal générales, agencement		13 672				13 672
Installations, matériels	196 196	40 032		20 570		215 658
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 885			2 636		1 249
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours	53 704	-53 704				
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOS CORPORELLES	676 264			23 206		653 057
Participations						
Autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOS FINANCIERES						
TOTAL	676 264			23 206		653 057

4.1.3. Amortissements des immobilisations incorporelles

15



Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.
Carrefour

	Amortissement au 31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2018
Frais établissement						
Fonds acquis ou reçus						
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles	2 507	548				3 055
TOTAL	2 507	548				3 055

4.1.4. Amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissement au 31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2018
Terrains						
Constructions	384 083	67 146	401			450 829
Installations - Matériels	65 289	5 633	20 169			50 752
Autres Immos corporelles	3 885		2 636			1 249
TOTAL	453 257	72 779	23 206			502 830

4.1.5. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds de Commerce					
Terrain					
Construction					
Autres immobilisations corporelles					
Titres de Participation					
TOTAL					

4.1.6. Stocks d'immobilisations

16

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.



	Valeur brute au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur brute au 31/12/2018	Provisions	Valeur nette au 31/12/2018
NEANT							
TOTAL							

4.1.7. Etat des échéances et des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2018	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	212 472	212 472	0
Créances clients	30 112	30 112	
Etat : impôts et taxes diverses	182 360	182 360	
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	212 472	212 472	0
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.8. Produits à recevoir

17



Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.
Carrefour



Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 586
Autres créances	10 000
Disponibilités	
TOTAL	15 586



4.2. PASSIF

4.2.1. Capital Social

Le capital social est de **333 000** euros divisé en **1 500** actions de chacune **222** euros.

Aucune modification sur l'année.

4.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	333 000							333 000
Prime d'émission, fusions, Apport	24 405							24 405
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	12 848							12 848
Réserves réglementées								
Autres réserves	15 918							15 918
Report à nouveau	-128 319					-311 399		-439 719
Résultat de l'exercice	-311 399	-76 748				311 399		-76 748
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								356
TOTAL	-53 547	-76 748						-129 939



4.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2018
Provisions réglementées :		356			356
- Amortissements dérogatoires		356			356
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :	114 840				114 840
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur					
- Provisions risque personnel					
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques	32 728				32 728
- Provisions charges IDR					
- Autres provisions pour charge	82 112				82 112
Provisions pour dépréciation :					
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles					
- Sur immobilisations financières					
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux					
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs					
TOTAL	114 840	356			115 196
Dont :					
- Exploitation					
- Financier					
- Exceptionnel		356			

4.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTE	Montant brut au 31/12/2018	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	37 000	37 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 553	9 553		
Personnel et comptes rattachés				
Dette sécurité sociale et organismes sociaux	1 034	1 034		
Dettes fiscales	931	931		
Autres dettes	779 350	779 350		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	827 868	827 868	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	NEANT
Fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	
TOTAL	0



4.2.6. Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance	NEANT			
Produits constatés d'avance				

4.3. RESULTAT

4.3.1. Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels :	
<ul style="list-style-type: none"> - Sur opérations de gestion - Rentrées sur créances amorties - Produits de cession sur immobilisations incorporelles - Produits de cession sur immobilisations corporelles - Produits de cession sur immobilisations financières - Autres produits sur opérations en capital - Reprise et Reliquats amortissements dérogatoires - Reprise provisions pour investissements - Reprise provisions pour hausse de prix - Reprise provisions risques légaux - Reprise provisions pour litiges divers - Reprise provisions autres risques et charges - Reprise provisions dépréciation d'actif 	
Charges exceptionnelles :	356
<ul style="list-style-type: none"> - Sur opérations de gestion - Frais de personnel - Amendes et Pénalités - Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées - Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées - Valeur comptable des immobilisations financières cédées - Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital - Dotations aux amortissements dérogatoires - Dotations provisions pour investissement - Dotation provisions pour hausse de prix - Provisions pour risques légaux - Dotations provisions pour litiges divers - Dotations provisions autres risques - Dotation provision dépréciation d'actif 	356

4.3.2. Participation des salariés

La société entre dans le champ de l'accord de participation groupe dont les éléments de calcul et le périmètre ont été négociés avec les partenaires sociaux le 29/06/2018.

NON CONCERNE

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL

	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres (Matériel informatique)	Total
Coût d'entrée					
Amortissements :					
- Cumul exercices antérieurs					
- Dotations exercices					
VALEUR NETTE					
Redevances payées					
- Cumul exercices antérieurs					
- Montant de l'exercice					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
- A un an au plus					
- A plus d'un an et moins de 5 ans					
- A plus de 5 ans					
TOTAL					

NEANT



[Signature]

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1. Les engagements liés à la responsabilité d'associé

Engagements	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	TOTAL
Engagements liés à la responsabilité d'associé (1)	NEANT				
TOTAL					

(1) La quote-part de la société dans l'actif de ces SNC ou SC est de :

Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.



25

5.2.2. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements donnés	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie :				
- Cautions				
- Nantissements				
- Autres				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Engagements d'achats de titres				
- Garanties de passifs				
- Engagement vente de titres				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements d'achat de fonds				
- Engagements de vente de fonds				
Liés aux locations	61 944	61 944		
Liés aux prestations de services				
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
TOTAL	61 944	61 944		
Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
Créances garanties				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Options d'achat de titres				
Liés aux acquisitions de biens immobiliers :				
- Options de biens immobiliers				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements de ventes de fonds				
Liés aux locations				
Liés aux locations gérance	37 000	37 000		
TOTAL	37 000	37 000		

5.3. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA

Au capital de 1 973 132 097,50 euros

Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)

93, Avenue de Paris

R.C.S EVRY 652 014 051

5.4. INTEGRATION FISCALE

Notre société est intégrée fiscalement dans les comptes de Carrefour SA.

L'impôt constaté par notre société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

NON CONCERNE

5.5. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. pages suivantes.)

27

 Ce rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31/12/2018 de la sté VAN-K contient 32 pages.
Carrefour

Merci de bien vouloir copier cette mention « NEANT » lorsqu'un tableau de l'annexe n'est pas applicable ou ressort à zéro (de manière à ce que chaque société utilise le même logo).

Copier le logo ci-dessous, positionnez-vous sur le tableau « néant », clique-droit coller.

NEANT

Si votre société n'est pas consolidée et/ou non intégrée fiscalement, la mention ci-dessous

« NON CONCERNE » est à copier sous les paragraphes :

- 5.4 Identité de la société consolidante ;
- 5.5 Intégration fiscale ;

NON CONCERNE

